

## NOUVELLES MESURES

---

**Lors du Conseil des Ministres du 09/06 (en format présentiel pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis mars), le gouvernement a adopté le décret-loi régulant la « nouvelle normalité ».** [Ce texte](#) définit les nouvelles normes qui seront appliquées à partir du 21 juin, lorsque l'Espagne sortira de l'état d'alerte en vigueur depuis le 14 mars dernier. Ces dispositions seront applicables pendant toute la période dite « d'urgence sanitaire », soit vraisemblablement jusqu'à l'obtention d'un vaccin ou d'un traitement efficace contre le Covid19. Parmi les principales mesures, on note :

- **Port du masque obligatoire dans l'espace public** : cette obligation concernera toute personne de plus de 6 ans dans les transports publics et dans les espaces publics ouverts ou fermés lorsqu'il est impossible de garantir la distance de sécurité de 1,5 mètre. Une sanction de 100€ est prévue en cas de non-respect.
- **Adaptation des lieux de travail** (incluant les écoles/centres éducatifs, les établissements sanitaires, les hôtels et les commerces) : obligation d'adopter des mesures de nettoyage, d'hygiène et de désinfection des centres de travail et adaptation des postes et de l'organisation des horaires de travail afin d'éviter la concentration de travailleurs empêchant le respect des distances de sécurité.
- **Résidences pour les personnes âgées et/ou pour les personnes handicapées** : adoption de « plans de contingence » pour identifier de manière précoce les possibles nouveaux cas : coordination de ces centres avec les systèmes régionaux de santé.
- **Transports publics par voie terrestre, ferroviaire et maritime** : obligation de respecter les règles d'occupation établies par les autorités et obligation, pour les opérateurs de transports, de conserver les données des voyageurs pendant au moins quatre semaines pour les mettre à disposition des autorités sanitaires en cas de besoin pour identifier les contacts.
- **Maintien des moyens sanitaires et de la vigilance épidémiologique** : obligation pour les communautés autonomes de disposer du personnel sanitaire suffisant, de réaliser un test pour toute personne ayant des symptômes correspondant au Covid19, d'établir des « plans de contingence » régionaux relatifs au Covid19 et de donner toute information utile sur leurs capacités d'assistance et de prise en charge et plus généralement sur toute donnée épidémiologique au Ministère de la Santé.

**Le Congrès des Députés a approuvé le 10/06, sans aucun vote contre, le décret-loi instaurant le Revenu Minimum Vital (IMV),** qui va poursuivre la procédure parlementaire sous forme de projet de loi (possibilité d'amendements). Le Parti Populaire (droite) a décidé de voter pour, tout en demandant son ciblage sur les populations victimes de la crise et en demandant le traitement du texte comme « projet de loi », ce qui permettra de réaliser certains amendements. Seul le parti d'extrême-droite Vox s'est abstenu.

**Le gouvernement augmente de 100 M€ la ligne de financement pour l'export et l'investissement à l'étranger des PME, gérée par le Fonds pour l'Internationalisation de l'Entreprise (FIEM).** Cette ligne de financement atteint ainsi un total de 150 M €. L'objectif est de permettre aux PME de financer leurs opérations dans le contexte de crise : 100 M € supplémentaires pourraient être débloqués en fonction de l'évolution de la situation. De plus, le montant maximum de financement par opération a été augmenté pour atteindre 10 M € et les délais de remboursement ont été assouplis.

**Le gouvernement espagnol devrait approuver le 16/06 un plan d'aides à hauteur de 300 M€ pour l'achat de voitures indépendamment de leur technologie motrice** (électrique, hybride et hybride rechargeable, gaz ainsi que diesel et essence). Ce fond serait destiné aux voitures particulières et aussi aux véhicules commerciaux, industriels et aux bus. L'objectif du Gouvernement espagnol est de réactiver le secteur automobile. L'approche serait très similaire à celle de l'ancien plan « PIVE » : une partie de l'aide sera fournie

par le gouvernement espagnol et l'autre par le fabricant, a priori 1 000 € chacun, c'est-à-dire un total de 2 000 € par véhicule. En outre, le plan MOVES (d'aide exclusive pour la voiture électrique et indépendant du plan précédent), atteindrait 65 M€ (l'achat d'une voiture électrique pourrait ainsi bénéficier d'un montant allant jusqu'à 7 500 € grâce au cumul des deux plans).

**Le Ministre d'Éducation, Isabel Celaá, a annoncé un accord en 14 points pour l'année scolaire 2020-2021 (enseignement primaire et secondaire) entre le gouvernement et toutes les communautés autonomes, à l'exception de Madrid et du Pays Basque.** Les communautés autonomes avaient refusé le protocole plus complet présenté par les Ministères de Santé et d'Éducation le 10/06. Le nouvel accord prévoit le début de l'année scolaire en septembre avec l'activité présentielle comme « principe général ». Les centres éducatifs adapteront les programmes afin de récupérer les cours interrompus pendant la crise. Dans ce cadre, les communautés autonomes seront en charge de prendre les mesures nécessaires pour préparer des plans de contingence en cas d'évolution de l'épidémie, de garantir des services de transport et de restauration dans le respect des conditions de sécurité nécessaires pour éviter un rebond. Par ailleurs, le Ministre de Science, Innovation et Universités, Manuel Castells, a proposé une alternance entre l'enseignement présentiel et en ligne quand la distance de sécurité (1,5 mètres) est impossible à respecter dans les établissements d'enseignement supérieur.

**La ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, Reyes Maroto, a indiqué que plus de 100 millions de masques chirurgicaux seront prochainement fabriqués chaque mois en Espagne,** contre 10 millions actuellement, du fait de l'augmentation du nombre de lignes de production (quatre actuellement, dont trois gérées par la société basque Bexen Medical et une quatrième par la pharmacie de défense militaire de Burgos et bientôt onze lignes supplémentaires du groupe Mondragón).

**Le Congrès des Députés donne le feu vert au projet de loi de « taxe Tobin », qui suit la procédure législative.** Le projet de loi sur les transactions financières (taxe de 0,2 % sur les opérations d'acquisition d'actions de sociétés espagnoles) continuera ainsi la procédure législative avec examen par la Commission de Finances. Si cette initiative est antérieure à la crise du Covid-19, elle est présentée comme un moyen de financer les dépenses de crise, avec des recettes prévisionnelles d'environ 850 M €/an.

## ANALYSES MACROECONOMIQUES

### OCDE

L'OCDE indique que – parmi ses membres – l'économie espagnole sera la plus affectée par la crise du Covid-19. Dans le cadre de la [publication de leur rapport semestriel](#), l'institution estime que la chute du PIB espagnol sera de 11,1 % en 2020, mais pourrait atteindre 14,4 % dans le cas d'une deuxième vague de contagion. Si le premier scénario est assez proche des prévisions récemment publiées par la Banque d'Espagne (11,6 %), l'OCDE est plus pessimiste en ce qui concerne la reprise en 2021, en envisageant une hausse de 7,5 %, qui passerait à 5 % en cas de rebond de l'épidémie dans les prochains mois. En ce qui concerne le taux de chômage, celui-ci serait de 19,2 % en 2020 et 18,7 % en 2021 dans le scénario 1 (sans 2<sup>ème</sup> vague de contagion) et de 20,1 % en 2020 et 21,9 % en 2021 dans le scénario 2 (avec 2<sup>ème</sup> vague de contagion).

Responsable de la publication : Shanti Bobin

Ambassade de France en Espagne  
Service Économique Régional  
C/ Marqués de la Ensenada, 10  
28004 Madrid

Rédigé par: Anna Bejaoui, Alvaro Carranza, Alex Marañón, Axel Demenet

Abonnement/désabonnement:  
[espagne@dgtrésor.gouv.fr](mailto:espagne@dgtrésor.gouv.fr)

Internet : [www.tresor.economie.gouv.fr/](http://www.tresor.economie.gouv.fr/)

Suivez-nous sur Twitter : @FR\_Eco\_Iberica 



Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Madrid

Clause de non-responsabilité :

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.